
DOSSIER DE PRESSE

Stationnement autour du Pont d'Arc : les solutions des acteurs publics

8 avril 2019

Depuis le mois de janvier, le parking du Pont d'Arc a été rendu inutilisable de façon unilatérale par ses propriétaires actuels, créant des difficultés tant pour la circulation que pour l'accès à la Combe d'Arc, notamment pour les premiers visiteurs. Afin de répondre au mieux à cette situation et en amont de la saison estivale à venir, le Département prévoit un aménagement provisoire permettant de pallier cette inaccessibilité inopinée.

Depuis le mois de janvier, les propriétaires du parking dit « de l'auberge » sur le secteur amont de la Combe d'Arc ont fermé l'accès audit parking, de manière unilatérale et non concertée, alors même que des négociations foncières amiables étaient en cours avec le Département.

Jusqu'à présent, bien qu'il s'agisse d'une parcelle privée, ce parking faisait office d'espace de stationnement gratuit non organisé d'environ 180 places, accessible à tous les automobilistes, qu'ils soient ou non clients de l'auberge.

L'opération grand site (OGS) Combe d'Arc prévoit *in fine* la suppression de ce parking très impactant d'un point de vue paysager, et la création d'un parking public d'une capacité de 100 places qui sera situé à l'arrière de l'auberge. Pour rappel, l'OGS a parmi ses quatre objectifs principaux celui de **sortir le stationnement du cœur de site**, ainsi que celui de redonner leur place aux piétons.

Mais la fermeture de l'actuel parking de l'auberge par ses propriétaires, avant même qu'un nouvel équipement ait pu être mis en œuvre, oblige les acteurs publics locaux à proposer dans l'urgence des **solutions provisoires** pour la saison 2019 afin de répondre aux difficultés rencontrées par les usagers.

Dans le même temps, la procédure d'expropriation engagée par le Département sur les parcelles déclarées d'utilité publique par arrêté préfectoral suit son cours. Le juge de l'expropriation a été saisi et l'ordonnance d'expropriation est en attente du prononcé.

Un dispositif provisoire pour la saison 2019 qui préfigure l'organisation de la Combe d'Arc à la fin de l'opération grand site

Le dispositif envisagé pour la saison 2019 s'appuie sur la **complémentarité entre les navettes** mises en place par la Communauté de communes des gorges de l'Ardèche permettant d'acheminer les visiteurs sur site à partir de Vallon Pont d'Arc, **et le stationnement proposé sur place** par le Département.

A partir des vacances de Pâques, la communauté de communes va mettre en place des **navettes gratuites** au départ du parking « Chastelas – Office de Tourisme » (gare routière de Vallon Pont d'Arc)

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



pour desservir le site du Pont d'Arc¹. En 2018, ces navettes n'avaient circulé qu'aux mois de juillet et août. L'organisation particulière de cette année permet finalement de tester cette alternative écologique plus tôt dans l'année.

Le Département va pour sa part mettre en œuvre des solutions de **gestion provisoire du stationnement** dans la Combe d'Arc :

Véhicules légers

- A compter du 13 avril, la capacité de stationnement en contrebas du parking public Pont d'Arc – Belvédère sera étendue **d'une centaine de places**, sans aménagement particulier compte tenu du caractère provisoire de cette disposition ;

- Dans le même temps, une trentaine de places sera aménagée le long de la route départementale, suivie d'une cinquantaine en bord de route départementale en début de Combe à compter du mois de juin. Ce sont donc **environ 80 places de stationnement** qui seront proposées pour la saison 2019 en cœur de site ; un chiffre proche de celui du parking définitif prévu dans l'OGS.

- En parallèle, les zones de stationnement sauvage aux abords de l'auberge seront neutralisées, et le stationnement interdit sur les abords de la route départementale.



¹ La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche s'engage à mettre en place une navette gratuite tous les jours du 13 avril au 8 mai inclus, puis *a minima* les week-ends ainsi que pour les ponts de l'Ascension et de Pentecôte du 9 mai au 6 juillet inclus. La navette circulera sur cette période entre 9h et 18h30, à raison de 14 rotations par jour, soit en moyenne toutes les 40 minutes. La navette sera renforcée du 7 juillet au 31 août puis reprendra *a minima* les week-ends jusqu'au 15 septembre inclus. A l'exception de Pont d'Arc Belvédère, les parkings autour de la Combe d'Arc (Chastelas-Office du Tourisme et les parkings gérés par la commune de Vallon Pont d'Arc) ne seront payants qu'à partir du 27 mai.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

Stationnement des autocars

- La communication et la signalétique concernant le parking Pont d'Arc – Belvédère seront renforcées auprès des autocaristes afin que ces derniers privilégient cet espace pour le stationnement et les demi-tours.
- Sur le secteur amont, les arrêts navettes pourront être utilisés pour déposer les passagers.



Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

Ces aménagements seront accompagnés de panneaux spécifiques qui guideront les visiteurs, soit vers les navettes de l'office de tourisme, soit vers les parkings temporaires.



Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
 BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
 fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

Pour rappel : l'opération grand site (OGS) Combe d'Arc

Les gorges de l'Ardèche, et plus particulièrement les abords du Pont d'Arc, abritent une conjonction extraordinaire d'enjeux patrimoniaux : un site Unesco, une réserve naturelle nationale (les gorges de l'Ardèche), un site classé (le Pont d'Arc et ses abords) et un espace naturel sensible du Département (gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc).

Or, ce site exceptionnel souffre d'une **affluence mal maîtrisée**, notamment en période estivale. De plus, au fil des années, un aménagement anarchique a abouti à la prolifération de **points noirs paysagers** tandis que des plantations ont conduit à fermer le paysage et la vue sur le Pont d'Arc depuis la route des gorges. Face à ce constat, les acteurs territoriaux ont élaboré une **opération grand site (OGS)**, démarche proposée par l'État aux collectivités pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

L'OGS, approuvée par le ministère de l'Ecologie en mars 2015, a pour maîtres d'ouvrage le syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA, coordonnateur), le Département de l'Ardèche (maître d'ouvrage principal), la communauté de communes des gorges de l'Ardèche et la commune de Vallon Pont d'Arc, et pour partenaires financiers l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle poursuit **quatre objectifs principaux** : restaurer la lisibilité du méandre, rétablir la continuité agricole de la Combe d'Arc, **sortir le stationnement du cœur de site** et redonner leur place aux piétons. Le programme d'actions prévoit la **maîtrise foncière publique**, la réouverture des vues sur le Pont d'Arc, l'organisation des cheminements piétons, la requalification de la plage, **la limitation et l'organisation du stationnement ainsi qu'une accessibilité renforcée par la navette**.

Les premiers travaux réalisés par le Département de l'Ardèche entre 2016 et 2018 ont permis de rouvrir la vue sur l'arche et réaménager les abords de la plage amont, à limiter le stationnement « sauvage », à créer un parking et espace d'accueil paysagers « Pont d'Arc – Belvédère » en dehors du cœur de site, ainsi qu'une liaison piétonne paysagère sécurisée. Les prochaines phases de travaux s'étaleront jusqu'en 2020. Les travaux de l'OGS représentent un budget d'environ 10 M€.

Plus d'infos : <https://www.grandsite-combedarc-ardeche.fr/>

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr